



LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

FRANCE.

Paris, le 29 mai. — Hier au soir M. Le Honnorable ministre de la guerre du même pays, ont été reçus par le roi à Neuilly, en audience particulière.

Dans le cours de la discussion sur l'emprunt, un des membres de la chambre des députés a avancé que l'entrée des Dardanelles venait d'être refusée à notre escadre, M. le ministre des Affaires étrangères répondit à cette assertion par une négation positive.

Quelques journaux, et notamment le *Courrier* d'aujourd'hui, ayant persisté à reproduire cette assertion, nous sommes autorisés à déclarer de nouveau qu'elle est dénuée de tout fondement et de tout mérite.

(Nouvelliste.)

On fait aujourd'hui une remarque assez piquante. A savoir que M. de Kergorlay qui proteste vivement contre l'annonce faite par le *Moniteur* de l'accouchement et du mariage de M^{me} la duchesse de Berri, et que le pouvoir a mis en jugement pour cette protestation, était avec la duchesse en Italie à l'époque que l'on désigne; comme étant celle du mariage de Madame. Ce qui dit que ce mariage a dû être bien secret. Du reste, les gens du parti carliste qui fréquentent M. de Kergorlay, annoncent que le noble vicomte dévra lors de son procès les choses les plus curieuses sur cette affaire.

La *Gazette d'Augsbourg* donne une lettre de La Haye en date du 19 mai qui contient les détails suivants qui suivent :

L'attention publique est naturellement dirigée sur ce moment sur tout ce qui a rapport à la comtesse de Berry, et sans doute les détails suivants, que je vous garantis l'exactitude, seront lus de vous avec intérêt. Le comte Hector Lucchesi-Palli, autrefois attaché à l'ambassade napolitaine en Espagne, arriva au commencement de l'année dernière à La Haye en qualité de chargé d'affaires. Vers la fin de mars il loua dans un hôtel de cette ville, un appartement meublé pour six mois. C'est par hasard la comtesse du Cayla habitait le même hôtel. Cette circonstance et la position sociale de ces deux personnes amenèrent entre elles une espèce d'intimité. Bientôt les grâces incontestables de la comtesse malgré la différence de l'âge avaient fait une vive impression sur le comte, et il ne la quitta point. On assure que son inclination a été accrue de retour; quoiqu'il en soit le comte se trouva fréquemment chez l'aimable française.

Au bout du terme de son loyer semestriel il fut obligé de quitter d'autres appartemens dans la ville. Bientôt la comtesse chercha à se défaire de son bail; elle y réussit et loua un quartier près de celui de son adorateur. Cette relation en apparence tout amicale n'a pas été interrompue. Enfin, depuis trois semaines le comte Lucchesi-Palli a obtenu un congé de sa cour; il est parti, et madame du Cayla nous a quittés également. Pendant qu'ils logeaient encore sous le même toit, dans le courant d'avril, quatre ecclésiastiques italiens arrivèrent d'Angleterre, se prélassant chez la comtesse du Cayla et eurent avec elle et le comte Lucchesi-Palli plusieurs longues et intéressantes conférences. Peu de jours après ces ecclésiastiques se remirent en route pour l'Italie. Pendant l'espace de quatorze mois le comte Lucchesi-Palli n'a jamais un seul instant quitté la Hollande; et il est sorti de La Haye que pour faire quelques excursions à la campagne. Pendant le même temps la comtesse n'a pas mis le pied sur notre territoire. On ne peut donc pas indiquer en quel lieu elle

s'est trouvée chaque jour, il est pourtant évidemment impossible que dans ses courses aventureuses au Sud et à l'Ouest de France, elle eût pu faire un voyage le moins court possible en Hollande. C'est à vous de tirer une conclusion de ces faits dont je vous garantis l'authenticité.

— On vient de placer sur la terrasse de l'hôtel des Invalides deux superbes pièces de canon de rempart du calibre de 24, provenant de la citadelle d'Anvers. Ces deux pièces, montées sur des grandes et fortes roues, ont été fondues par Joh-Martz, l'une en 1778, et l'autre en 1800.

— On a exposé aujourd'hui dans la cour des messageries Laffitte, Caillard et C^e, un nouveau modèle de voitures publiques. Elles sont, comme les anciennes, divisées en trois caisses, dont celles du devant et du milieu sont seules destinées à recevoir des voyageurs. Celle de derrière, réduite dans sa hauteur par l'établissement de banquettes placées au-dessus pour recevoir huit personnes, ne forme qu'un grand coffre, où seront serrés les bagages. Par ce moyen, l'on espère parer aux dangers occasionnés trop souvent par la surcharge de l'impériale.

— La ville de Rouen vient d'être le théâtre d'un crime épouvantable et dont heureusement les exemples sont bien rares.

La fille Houard, qui s'était absentée de son domicile pendant quelques heures, avait confié ses deux enfans à sa sœur; le plus âgé des deux, Célestin Houard, jeune enfant de cinq ans, sortit avec quelques-uns de ses petits camarades sur l'avenue du Mont-Riboudet; il y était depuis quelques instans, quand un inconnu se présenta, le prit par la main, et l'emmena à travers des rues détournées, jusque dans un lieu tout à fait isolé, il le fit descendre dans un trou, et là, sans respect pour son âge, sans pitié pour ses pleurs, il se livra sur lui à des excès d'une nature si dégoûtante, qu'il est impossible de les rapporter. Craignant que sa victime le fit découvrir, il joignit l'assassinat au viol et lui coupa la gorge à l'aide d'un instrument tranchant, puis s'enfuit à travers la campagne.

La précipitation, la maladresse de l'assassin sauvèrent les jours de Célestin; car bien qu'il eût une horrible plaie de trois pouces par laquelle l'air s'introduisait dans son gosier, cependant les artères n'avaient pas été atteintes. L'enfant, après avoir roulé sur l'herbe teinte de son sang, eut la force de se relever en poussant des cris et de retourner en courant chez sa mère, où des secours lui furent prodigués; il est maintenant hors de danger.

La justice est sur les traces du coupable; on espère qu'il ne lui échappera pas.

NOUVELLES DE LA HOLLANDE.

On écrit de La Haye, le 29 mai :

« Nous apprenons de bonne source qu'on prépare des appartemens à la campagne de Zuider-Burgt près de la Haye pour recevoir le général Chassé qu'on attend au premier jour.

« Il paraît que pour le moment on n'accordera plus de congés aux troupes; mais il est arrêté que d'ici à quatre semaines il sera accordé un congé indéterminé à tous les volontaires; en même temps la moitié des gardes communaux recevra des permissions illimitées pour retourner à leurs foyers.

« S. A. R. la princesse d'Orange, avec ses deux plus jeunes fils, et S. A. R. la princesse Sophie, est arrivée aujourd'hui en cette ville, à 5 heures de l'après-midi, de retour de Tilbourg.

BELGIQUE.**ELECTIONS.****BRUXELLES**

1^{er}. *Tour de scrutin.* — On compte 1843 votans, majorité absolue 922.

MM. Coghén.	1526	MM. Vanderhelen.	676
Roupe.	1516	Fortamps.	671
Meeus.	835	Goblet.	607
Teichman.	766	D'Elhougne.	602
Lebeau.	740	Julien.	590
H. de Brouckere.	717	Deschamps.	442

MM. Roupe et Coghén ayant seuls obtenu la majorité sont proclamés députés.

Les opérations avaient commencé à 9 heures; il en est 6 du soir.

On procède à un scrutin de ballottage entre les dix derniers candidats. En voici le résultat :

MM. Lebeau.	851	MM. Delhougne.	586
Teichman.	815	Julien.	551
Goblet.	772	Vanderhelen.	399
Meeus.	731	Fortamps.	344
H. de Brouckere.	644	Deschamps.	232

MM. Lebeau, Teichman, Goblet, Meeus et H. de Brouckere ayant obtenu le plus grand nombre de voix, sont proclamés députés.

BRUGES.

Nombre de votans 632. Majorité absolue 317.

M. Coppieters, député sortant,	526
M. Paul Devaux, député sortant,	507
M. Herwyn, ancien directeur de l'enregistrement,	258
M. Devriere fils, commissaire de district,	240
M. Julien, député sortant,	175

MM. Coppieters et Devaux ayant seuls obtenu la majorité sont proclamés.

Il est ensuite procédé au scrutin de ballottage entre M. Herwyn et Devriere; il donne les résultats suivans :

M. Herwyn 225 voix; M. Devriere 166.

En conséquence M. Herwyn est proclamé représentant en remplacement de M. Julien.

MONS.

Votans 560. Majorité absolue 281: M. Corbisier obtient 507 voix, M. Depuydt 282, M. Alexandre Gendebien 481, M. Laubry 112, M. Debousies 94, M. de Bagenrieux 106.

Les trois premiers ayant seuls obtenu la majorité sont proclamés députés.

GAND.

Ont été élus: MM. Desmaizères, J. B. d'Hane de Potter, Hélias d'Huddeghem, Hye-Hoys, Dellafaille, Vergauwen. Écartés: MM. Speelman et Coppens.

TONGRES.

Ont été élus MM. de Renesse, député sortant, par 562 voix; Simons, commissaire de district, par 398; Schaetzen, vice-président du tribunal de Tongres, par 345; Polenus, procureur du roi, à Hasselt, par 330.

Ces 3 derniers remplacent MM. Jaminé, Tiecken de Terhove et Raymakers.

NAMUR.

Ont été réélus: MM. Brabant, Fallon et Desmaret de Biesme.

ANVERS, LE 31 MAI.

L'instruction relative aux événemens qui ont affligé notre ville est en pleine activité. C'est M. le juge Geudens qui en est chargé; un grand nombre de témoins sont assignés et plusieurs déjà ont été entendus.

M. le commandant de la place Guerette et M. le major De l'Eau sont partis aujourd'hui pour Bruxelles, où ils ont été mandés par le département de la guerre pour être entendus par la haute cour militaire sur les événements qui ont eu lieu à Anvers le 21 de ce mois.

On nous assure que les renseignements qui seront donnés par ces deux officiers mettront au grand jour la conduite de M. le commissaire de police Deduve.

LIÈGE, LE 1^{er} JUIN.

Le duc d'Orléans et sa suite étaient de retour à Londres dans la soirée du 27 mai, de la tournée qu'il a faite dans les provinces septentrionales d'Angleterre. S. A. R. a dû dans la journée du 28 rendre plusieurs visites d'adieu avant son départ pour Bruxelles, qui doit être fort prochain.

M. Vanderstraeten Pontoz, a été nommé sénateur à Virton.

Une circulaire de M. le ministre de l'intérieur invite MM. les gouverneurs de province à surveiller l'exécution des articles de lois relatifs à l'instruction des officiers, sous-officiers et caporaux de la garde sédentaire et à celle des soldats du premier ban. Cette lettre annonce une prochaine répartition de fusils, entre les compagnies du 1^{er} ban.

Il paraît qu'indépendamment d'autres récompenses honorifiques qu'il pourra plaire au roi d'accorder, il y aura des médailles d'or de première et de seconde classe, des médailles d'argent et des médailles de bronze, distribuées aux personnes qui ont des droits à la reconnaissance publique pour le dévouement qu'elles ont montré et les services qu'elles ont rendus pendant l'épidémie de 1832. Aux médailles de bronze pourront être jointes des récompenses pécuniaires.

On écrit d'Ostende, le 29 mai :

« Lundi dernier on a vendu ici au-delà de 200 tonnes morue nouvelle; des vents contraires en avaient retardé les arrivages; actuellement les bateaux rentrent en masse, il y en a treize dont les pêches s'élèvent ensemble à 460 tonnes, toutes morues du Doggerbanck qui seront vendues lundi 3 juin; les prix de la belle qualité se sont soutenus à la dernière vente de 58 à 70 franc la tonne, il y avait beaucoup d'ordres d'achat; c'est le moment de commencer les provisions d'été; on désire en Belgique des morues de conserve; celle de notre pêche peut rivaliser partout; en Hollande on en vend maintenant à florins 24 la tonne, mais elle est faiblement salée et la belle apparence qu'elle a au moment du débarquement se perd par quelques jours de chaleur. »

Le commerce est très-animé à Hambourg, par suite d'arrivages nombreux, particulièrement des Grandes-Indes, de la Chine, etc. — La grippe fait de grands ravages dans cette ville, on y comptait le 15 mai environ 9000 personnes qui en étaient atteintes.

ELECTIONS.

Le résultat des élections est une réponse du pays aux censures dont l'acte de dissolution de la chambre avait été l'objet de la part d'une opposition sans logique et sans justice. Le pays a renforcé les rangs des modérés. Le principal centre de civilisation avec Liège, Bruxelles, s'est constitué en cour électorale de cassation contre l'arrêt d'exclusion prononcé par des chefs-liens de district contre deux hommes dont le patriotisme clairvoyant et intelligent a rendu d'incontestables services au pays.

Nous ne regardons point comme une défaite pour le système diplomatique et modéré la réélection d'hommes tels que MM. Meeus et Henri de Broecker. Nous avons une grande foi à la justice du talent. Lorsqu'on a un esprit à soi, comme ces deux orateurs, qu'on a ses idées propres, il est rare qu'on ne soit pas entraîné vers le vrai, d'abord parce qu'on comprend, et ensuite parce qu'il y a dans la supériorité réelle un dégoût naturel pour les suffrages sans intelligence et une inclination bien forte pour les suffrages du bon sens. Le jugement de la nation et le fait de la note du 21 mai doivent d'ailleurs agir sur des esprits distingués. Nous n'en dirons pas autant de ces esprits postiches, sans

idées à eux et par conséquent sans logique. Ceux-là appartiennent irrévocablement à la politique des lauriers et du théâtre de *Franconi*. D'ailleurs, ils n'ont pas le droit d'être délicats en fait d'applaudissements; ceux des gens d'esprit sont des raisins trop verts. Sous le point de vue parlementaire, comme ils sont privés de l'influence du talent sur une assemblée, malgré leurs interminables amplifications, ces orateurs lauréats n'apportent à leur système que leur vote, et leurs mandataires n'envoient en réalité à la chambre qu'une réponse à l'appel nominal.

Une particularité que nous avons difficilement comprise c'est qu'au dire d'un journal bien informé des électeurs catholiques auraient écarté les partisans du système diplomatique et modéré. Sous le double rapport de la politique extérieure et intérieure, cette tactique ne serait rien moins qu'adroite.

Il doit être passé en conviction populaire, et les élections le prouvent, que le système diplomatique est la seule sauvegarde de notre nationalité. Hors de là nationalité il n'y a qu'une réunion à la France ou à la Hollande, et la première de ces réunions s'offre avec toutes les chances de l'anarchie que pourrait entraîner une rupture avec l'Europe. Ainsi pour les catholiques, cette nouvelle combinaison place leur croyance sous l'empire d'une législation protestante ou de philosophie restrictive. La révolution belge, produit de toutes les convictions et de toutes les idées de progrès a su être juste envers tout le monde. Mais chez quelle autre nation la religion catholique trouvera-t-elle encore une constitution qui ait su faire une part aussi vraiment philosophique aux hommes et aux choses? Nulle part. Notre pays seul a su prendre l'initiative de la législation qui appartient à l'avenir.

A l'intérieur, la politique des hommes modérés est encore le besoin du catholicisme. Cette politique seule, qui s'est emprise tout entière dans l'économie de notre constitution, s'est élevée à la haute impartialité qui permet le concours à toutes les idées. Il est même probable que la présence des catholiques au pouvoir produirait dans les esprits une réaction dangereuse, et que leur triomphe d'un jour serait suivi d'un lendemain de revers. Et cependant une politique réactionnaire contre la liberté religieuse serait une calamité nationale; car notre histoire atteste que le pays ne permet à qui que ce soit de porter la main sur le dépôt de ses croyances.

Pour nous autres libéraux de quelque nuance que ce soit, un changement d'avenir quelconque menace moins nos droits et nos intérêts. Le niveau de doctrines et de conditions qui gagne l'Europe entière nous y ferait toujours trouver une part assez large. Si l'on ne s'agissait que d'égoïsme la transaction serait toujours facile et le changement ne serait point pour nous une question de vie ou de mort, notre sympathie seule pour de hautes théories et notre prédilection pour la nationalité belge sont les seuls grands intérêts qui nous font désirer le maintien de l'union.

Les élections générales donneront 59 députés au parti modéré; 33 à l'opposition. 8 députés sont jusqu'ici sans opinion bien déterminée. Il y a, pensons nous, 2 élections doubles.

Cette supputation est, comme on le pense bien, tout à fait approximative.

L'élection de M. de Behr a été l'objet de plusieurs réclamations. D'abord un certain nombre de bulletins portaient simplement M. de Behr *président*. On a soutenu que cette désignation était insuffisante, attendu qu'il existe un autre citoyen du même nom, *président d'une société d'harmonie*. On se propose, assure-t-on, de soumettre cette difficulté à la décision de la chambre. C'est sans doute une mauvaise plaisanterie.

Voici l'objection la plus grave. Le nombre des électeurs qui ont répondu à l'appel était de 1295, la majorité absolue aurait donc été de 648, mais cette fois, comme aux élections précédentes, quatre bulletins ne portant *chacun qu'un seul nom* (1) et sans désignation suffisante ont

(1) C'est à tort qu'on a dit qu'ils portaient 4 autres noms. Le procès-verbal pose le fait comme nous l'exposons.

été trouvés dans l'urne du bureau de l'Université. Ces bulletins ont été déclarés nuls et par là, le nombre effectif des votans s'est trouvé réduit à 1291. Majorité absolue 646.

Cette décision a donné lieu à de vives réclamations au bureau principal.

Nous consacrerons un article à l'examen de cette question.

Un 5^e bulletin portait un nom dérisoire, et quatre autres noms avec désignation suffisante. Ce bulletin n'a point été annulé, et les quatre derniers suffrages qu'ils portaient ont été comptés aux personnes auxquelles ils appartenaient.

A MM. les rédacteurs du POLYTIQUE.

Tantano animis colostibus ira.

Le bruit court que c'est à moi que le *Courrier de la Meuse* dans son n^o d'hier, adresse le reproche d'avoir employé des *manœuvres déloyales* contre les élus de son bureau.

Avant d'aller plus loin, je prie le susdit journal de répondre catégoriquement si c'est de moi qu'il a entendu parler. Plus de trois cents voix m'étaient offertes depuis deux ou trois mois pour la prochaine vacature à la chambre. J'en ai refusé.

Quelques jours avant l'élection ces personnes me firent réitérer leurs offres et d'autre part plus de cent voix m'étaient acquises et 47 suffrages m'étaient en outre offerts de la part d'un seul individu. Je répondis cette fois que si j'étais élu j'accepterais, attendu surtout que je n'avais point pris part au choix des élus du bureau.

Hier, jour de l'élection je dis à ceux qui s'intéressaient à moi que c'était une démarche inutile qu'ils fesaient vu qu'ils s'y présentaient trop tard, mais que s'ils consentaient à me porter à la prochaine élection, je me ferais honneur d'accepter leur candidature, ce qui fut arrêté. J'ignore si ce sont là des *manœuvres déloyales*. Mes partisans ont répandu des bulletins portant mon nom *undé ira*.

Les voix qui m'étaient destinées se sont disséminées sur qui? C'est ce que j'ignore, voire même jusqu'au nom des élus du peuple...

En attendant plus ample explication, j'ai l'honneur d'être, etc.

Louis Duvivier,
fabricant de tabac.

Liège, le 31 mai 1833.

UNIVERSITÉ DE LIÈGE. — Commission d'examen.

Mardi 4 juin, M. Allard Hoebaers, de Velu subira son examen de candidat en philosophie pendant quatre heures.

TAXE DU PAIN A LIÈGE du 1^{er} juin.

Pain de seigle, 22 au lieu de 23 centimes.
Pain moitié seigle et moitié froment 31 c. au lieu de 32 c.
Pain dit de ménage, 40 centimes au lieu de 41.

ETAT CIVIL DE LIÈGE du 31 mai.

Naisances : 2 garçons, 2 filles.
Décès : 3 garçons, 1 fille, 1 femme, savoir : Marie Jeanne Leruitte, âgée de 69 ans, place St-Pierre, veuve d'André Joseph Dufour.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Dimanche et lundi 2 et 3 juin, à l'occasion de la FÊTE DE LA BAL chez LEBURTON, à Flémalle-Haute.

BAL CHAMPÊTRE dimanche, lundi et jeudi prochain, au Bosquet de Sans-Souci, faubourg St-Gilles, chez M. G. N. G.

SOCIÉTÉ D'HARMONIE.

Dimanche 2 juin, HARMONIE et ballottage de cinq heures et demie à six heures et demie de plusieurs candidats présentés.

Mardi 4 juin, HARMONIE de 4 heures et demie à 8 heures; le concert sera suivi d'un BAL qui commencera à 8 heures et demie.

Nul ne sera admis s'il n'est porteur de sa carte. Les cartes de dames seront déposées chez le sieur HUTOU ou les associés pourront les prendre à dater de dimanche 2 juin.

Les cartes d'étrangers seront à la disposition des associés dimanche, lundi et mardi, 2, 3 et 4 juin, de 1 heure à 3 heures, à l'Hôtel de Luxembourg, n^o 8.

MM. les officiers de la garnison qui voudraient faire partie de la société d'harmonie sont priés d'inscrire leurs noms et leurs demeures sur la liste qui est déposée à la société d'harmonie, pour que le trésorier puisse leur envoyer sans retard leurs cartes d'admission. Le secrétaire, LECOQ.

VIN St. Emilion 1^{er} cru 1831, à 2 escalins la bouteille bon Bordeaux rouge et blanc à un fr. Paysrouge et blanc à centimes au n^o 567, rue Feronstrée.

NOUVEAUX SERVICES
SUR HASSELT ET SUR SPA.

L. PASQUET et comp^{tes}. on l'honneur d'informer le public, qu'à dater du 1^{er} juin, ils font partir tous les jours de leur bureau, place Verte, n° 42, à Liège, une bonne DILIGENCE pour HASSELT dont les départs sont fixés comme suit :
Liège à 3 heures après-midi, de HASSELT à 5 1/2 heures du matin, partant de l'hôtel du Pélican, chez M. J. VANDERDUNGEN.
De SPA et VERVIERS tous les jours à 5 heures après-midi, et de SPA à 5 heures du matin.

VENTE D'UN BEAU MOBILIER,
pour cause de départ.

Mardi, quatre juin, il sera VENDU à la salle de François BONNARD, rue Féronstrée, lits, matelats, linges, habillemens, secrétaires, commodes, chaises, fauteuils, tables, consoles et bois de lit; tous ces meubles sont en ACAJOU; secrétaires, commodes, garde-robes, chaises, tables et bois de lit en CHÊNE, horloge à carillon, piano, glaces, poêle, un tour à tourner le fer, le bois, etc., les niches d'une grande boutique en partie vitrée.

Mardi, dix-huit juin, VENTE d'une superbe collection de LIVRES de théologie, littérature, droit, science, etc. Les livres de catalogue à raison des ouvrages adjugés au-delà d'un franc, restent à charge du directeur de ventes. Qu'on se le dise, l'occasion est favorable pour ceux qui ont des livres à faire vendre. Le catalogue ne sera clos que le 12.

VENTE D'UN BEAU MOBILIER,
Pour cause de départ.

Mercredi, 5 juin courant, à deux heures de relevée, à la salle de ventes de A. DUVIVIER, rue Velbruck, consistant en un très-beau service de dessert en porcelaine de Paris à larges filets dorés, composé de 7 douzaines d'assiettes, trois corbeilles, 4 coquilles, 2 jattes à pieds, 2 sucriers de tables, cristaux, pendules, vases, gravures, miroirs, beaux linges de table et autres, selle, brides, secrétaires, commodes, buffets, tables à jeu, de nuit et autres, chaises, fauteuils et canapés dorés, le tout en ACAJOU; 2 encoignures en CÉRISIER; chaises en JONC; chaises de jardin, un très-bon cylindre aux lames, plusieurs poêles, une quantité d'autres MEUBLES en CHÊNE et autres OBJETS.

P.S. A la même vente, on y VENDRA un PERROQUET de la petite espèce. 397

VENTE d'un très-beau Mobilier à cause de décès
et Maison de Commerce à louer.

Le lundi 40 juin 1833, à dix heures du matin et le lendemain s'il y a lieu, le notaire DELVAUX vendra au complet, en la demeure de feu Lamboite, à Fragnée, quartier du Sud, maison n° un beau mobilier consistant en une belle batterie de cuisine, services de table; huit couverts en argent et quantité de cuillers à café, également en argent, services à café dorés et autres, assiettes et plats en étain Angleterre, tables à coulisse, pliantes à jeu et autres, hautes et basses garde-robes, armoires, secrétaires, bois de lits, quantité de chaises de différentes espèces, miroirs, lampes à gaz et autres, chandeliers en cuivre, en métal et en étain, linge de table, bons matelats, lits de plumes, couvertures en laine, courte-pointes, traversins, rideaux, une belle montre en or à répétition, une belle horloge avec cadran en acajou, à clavécin, et une jolie pendule; vins mousseux, de Bourgogne, de Bordeaux et du Rhin, en bouteilles et une infinité considérable d'autres objets dont le détail serait trop long.

Cette maison consistant en deux corps de logis séparés avec une écurie pour 30 chevaux, un très beau jardin, propre à tout commerce, est à louer en tout ou en deux parties si on le désire. S'adresser audit notaire n° 41, rue Vinave d'Île, à Liège.

Le propriétaire du magasin n° 16, rue Pont-d'Île, voulant cesser de tenir les marchandises ci-après, elles seront VENDUES au-dessous du prix coûtant; savoir :

Les articles en plaqué argent, la tôle vernie, couteaux, ciseaux, couverts en métal d'Alger, quincaillerie, fausse bijouterie, franges pour rideaux, vins, liqueurs, vinaigre de vins d'Orléans, moutardes en pots et en poudre, sauces anglaises, thés, etc., etc.

Au même n° il y a à LOUER, ensemble ou séparément, une MAISON composée de 2 corps de logis avec jardin.

Au même n°, il y a à VENDRE un très-bon ESCALIER en chêne composé de dix marches, une quantité de PAVES de divers grandeurs et plusieurs FENÊTRES id. 322

A LOUER dès-à-présent une jolie MAISON de campagne, située à Liège, rue l'Agnot ou Naimette, paroisse Sainte-Marguerite, avec six pièces à feu, greniers, cave, pompe, puits et beau jardin bien arboré. S'adresser rue Basse-Sauvignière, n° 805. 287

MAISON à LOUER, n° 65, au bas de Hocheporte, réunissant toutes les commodités désirables. S'adresser n° 88, rue de l'Université, n° 270. 402

SERINGUE PLONGEANTE, ou GLYSO-POMPE.

Approuvée par la faculté de médecine, brevetée par plusieurs gouvernemens, dépôt général, rue de l'Université, n° 727 à Liège, chez W. de MOLL, chirurgien-bandagiste breveté.

Cet instrument remplace d'une manière agréable, et avec des avantages non douteux, tout ce qu'on a imaginé jusqu'à ce jour. Son ingénieux mécanisme le fait préférer aux autres instrumens de l'ancien système, soit qu'il s'agisse de le mettre en usage chez les enfans, ou les grandes personnes. Tout a été prévu, quel que soit le liquide dont on veuille faire usage dans l'injection, quel que soit l'organe auquel on l'adresse.

Chez le même grand assortiment d'instrumens de gomme élastique; bandages herniaires perfectionnés, et nouveaux suspensoires tricôtés. 362

FASSIN-BERLEUR, à l'Anneau d'Or, rue Pont-d'Île, prévient le public qu'il vient de renouveler son MAGASIN de DRAPS et PERUVIENNES des couleurs de mode, il a reçu un bel ASSORTIMENT d'ÉTOFFES pour la saison d'été, tels que velours à côte, coutil, casimir anglais, vigogne, poil de chèvre, printanière, etc. Il a également tout ce qui a paru de plus nouveau pour gilet. 305

120,000 FRANCS à PLACER par partie si on désire. S'adresser à N. J. DISTER, demeurant au faubourg Ste-Marguerite, à Liège, n° 261. 768

A PLACER sur bonne hypothèque TROIS MILLE FRANCS appartenant à une fabrique. S'adresser à M^{re} JABON, notaire à Limont. Le même est chargé d'acheter des RENTES. 355

** La CONTINUATION de la VENTE de LIVRES chez A. DUVIVIER, rue Velbruck, qui devait avoir lieu jeudi, 6 juin, est fixée au vendredi 7, à cause de la fête. 639

A LOUR un QUARTIER composé de cinq places, outre la cave, située rue Tête de Bœuf, n° 668 bis, et ayant vue sur le quai de la Sauvenière.

A VENDRE de gré-à-gré, ensemble ou séparément : 1° Neuf MAISONS contigues, situées rue Outre-Meuse à Liège, en lieu dit Trou Maquet.

2° Une autre MAISON située même rue, près du pont du Ristay. S'adresser au notaire LAMBINON, près de l'Hôtel-de-Ville, pour connaître les conditions.

A VENDRE un joli CHEVAL ardenais de 6 ans, habitude d'aller au cabriolet et à la selle. S'adresser au n° 828 au coin de la rue des Dominicains.

EN VERTU DE JUGEMENT.

Il sera procédé le 17 juin 1833, deux heures de relevée, en l'étude et par le ministère de M^{re} BERTRAND, notaire à Liège, à ce commis, à la vente aux enchères publiques, d'une MAISON très-vaste n° 631, avec porte cochère, cour et verger, située à Liège, rue Mont St-Martin, en lieu dit sur Trihay; le cahier de charges, pour parvenir à cette vente, est déposé en l'étude dudit M^{re} BERTRAND, notaire.

(66) Le jeudi 27 juin 1833, à 10 heures du matin, il sera procédé par le ministère de M^{re} MOXHON, notaire à la résidence de Liège, pardevant M. Chokier, juge-de-paix du quartier du nord, en son bureau rue Neuve, derrière le Palais, à la vente aux enchères d'une très-belle et spacieuse MAISON à portes cochères, en très-bon état, sise rue Hors-Château, n° 374, ayant une sortie donnant place Saint-Barthélemi, pouvant très-commodément se diviser en trois quartiers ou appartemens indépendans, composée de 32 pièces, ont 25 à feu, 6 greniers, écuries, remises, 2 cours, 4 Pompes et 4 caves. S'adresser audit notaire MOXHON, en son étude place Saint-Barthélemi, pour connaître les titres et conditions.

Le même notaire est également chargé de la VENTE d'une FERME aux environs de Henri Chapelle, et de deux MAISONS, faubourg Hocheporte, n° 789 et 790.

() Le lundi dix juin 1833, à 2 heures après-dinée, il sera procédé par le ministère de M^{re} MOXHON, notaire à Liège, en son étude, place St-Barthélemi, à la VENTE aux enchères d'une belle et bonne MAISON propre au commerce, composée de deux bâtimens, séparés par une cour avec jardin, située à Coronmeuse, connue anciennement sous le nom de St-Joseph. L'acquéreur aura toute faculté pour le paiement du prix, une partie pourra même être convertie en rente.

S'adresser audit M^{re} MOXHON, pour connaître les titres et conditions.

() Le mercredi 12 juin, 10 heures du matin, il sera procédé en l'étude et par le ministère du notaire BERTRAND, à la VENTE aux enchères publiques d'une belle PROPRIÉTÉ en bon état, consistant en une jolie maison bourgeoise, fort bien distribuée, ayant deux étages et un salon, place à manger, cabinet et cuisine au rez-de-chaussée, écurie, belles caves, cour, puits, pompe et citerne, et un bonnier de jardin et pré planté d'arbres à fruits, en plein rapport, située au faubourg Hocheporte, près de la porte de la ville, numéro 762, présentant une vue magnifique.

L'adjudicataire en aura la jouissance le jour de l'adjudication et il lui sera accordé des grandes facilités pour le paiement de son prix. S'adresser audit M^{re} BERTRAND, notaire.

A LOUER un beau QUARTIER garni ou non, place de l'Université, n° 270. 402

INSPECTION FORESTIÈRE DE LIÈGE.

Le 13 juin 1833, à 10 heures du matin, en l'étude de M^{re} THISQUEN, notaire à Limbourg, et à l'intervention des agens forestiers, il sera procédé à l'adjudication publique de divers travaux de routes, digues, fossés et aqueducs à réparer ou à construire dans la forêt domaniale et Hertogenwald, située en la commune de MEMBACH, arrondissement de Verviers.

On peut prendre connaissance du dévis et du cahier des charges au bureau de M. Depaix sous inspecteur, à Goë et à celui du soussigné.

Liège, le 24 mai 1833.
L'inspecteur forestier des provinces de Liège et de Limbourg, DECHESNE, l'aîné.

Mercredi 19 juin 1833, aux 10 heures du matin, le notaire LAMBINON VENDRA définitivement aux enchères publiques, en son étude, près de l'Hôtel-de-Ville à Liège, la BELLE MAISON DE CAMPAGNE, occupée autrefois par M. l'abbé Raës, directeur de pensionnat, bâtie très solidement, pouvant servir à tout établissement, ayant 12 pièces au rez-de-chaussée et 9 à l'étage, parmi lesquelles se trouvent 2 superbes salons, belles caves, cour jet d'eau, basse-cour, fournil, étable et environ un bonnier métrique de jardin, clos de mur, garnis d'espaliers portant d'excellents fruits et prairie bien arborée: le tout formant un ensemble, situé dans un site très-agréable, au bord de la Meuse, commune d'Argenteau Sarolay, à deux lieues de Liège.

S'adresser au notaire LAMBINON, dépositaire des titres, pour connaître les conditions de la vente. 392

(88) A VENDRE pour cause de départ, au jour à limiter, sinon de gré-à-gré, le beau CHATEAU D'OUPPEY, avec environ 24 hectares de jardin, vergers, bosquets et terres en dépendans, vis-à-vis de Hermalle-sous-Argenteau, à dix kilomètres de Liège; plus les parts dans trois exploitations charbonnières, aux clauses à voir en l'étude du notaire DE BEFFE, rue Sœurs de Hasque, n° 281.

() Le 27 juin courant, à 2 heures, il sera VENDU aux enchères devant M. le juge de paix des quartiers du Nord et de l'Est de cette ville, en son bureau rue Neuve, derrière le Palais, par le ministère de M^{re} DUSART, notaire à Liège, à ce commis, les IMMEUBLES dont la désignation suit :

1^{er} Lot. — Une ferme située à Sclessin, occupée par le S^r Galler, contenant environ huit bonniers métriques 55 perches, en un seul gazon.

2^e Lot. — Une maison n° 723, située à la branche Planchart, commune d'Aus, avec jardin et terre d'environ quatre-vingt-cinq perches.

3^e Lot. — Une petite maison au même lieu, occupée par le sieur Coulon.

4^e Lot. — Une maison avec forge, située faubourg St-Léonard à Liège, n° 87 bis, occupée par le S^r Fischer.

5^e Lot. — Une autre à côté, occupée par le S^r Sottiaux.

6^e Lot. — Une autre maison n° 92, située même faubourg, avec un beau et très-grand jardin, entouré de murs.

7^e Lot. — Une autre, n° 93, occupée par le S^r Collinet, au même faubourg.

8^e et dernier Lot. — Une autre contigue, n° 94, occupée par le S^r Dupont.

S'adresser au bureau de ladite justice de paix ou audit notaire DUSART, dépositaire des titres de propriété.

La commission administrative des hospices civils de la ville de Huy, cherche à acheter à un taux favorable pour le vendeur, des RENTES constituées à bas denier et sur hypothèques, situées dans l'arrondissement de Huy.

S'adresser au secrétariat de ladite commission maison du grand hôpital, sise rue sous le Château, à Huy. 330

A LOUER une jolie MAISON, située rue Hors-Château, n° 482. S'adresser n° 481. 394

EXTRAIT.

Par EXPLOIT de l'huissier FISSETTE en date du trente-un mai 1833, enregistré le même jour, M. Jean Hubert Heptia, avocat domicilié à Liège, rue Porte St-Léonard, pour lequel domicile est élu chez M^{re} Forgeur, avoué à Liège, y domicilié, rue d'Amay, qui occupe sur la présente poursuite, a, en vertu d'un jugement rendu par le tribunal de commerce séant à Liège, le 16 juin 1831, enregistré le 18, lequel est en forme exécutoire, fait faire commandement au nom de Sa Majesté le roi des Belges, de la loi et justice à Toussaint Arnold Olivier Beaujean, ci-devant échevin, ayant demeuré à Liège, faubourg Vivegnis, présentement sans domicile connu, de payer dans vingt quatre heures pour tout délai, la somme de six mille septante-un franc cinquante-cinq centimes, montant des condamnations prononcées par ledit jugement sans préjudice d'autres d'us, en lui déclarant qu'à défaut de paiement, il sera après l'expiration du délai ci-dessus, procédé par toutes les voies de droit pour l'y contraindre et notamment par la saisie des rentes dont il est créancier, conformément aux art. 636 et suivans du code de procédure civile.

Pour extrait : Signé, M. FISSETTE.

VILLE DE LIÈGE. — La régence procédera le lundi 10 juin prochain, à midi, à l'ADJUDICATION au rabais des CONSTRUCTIONS à exécuter pour l'achèvement de la caserne des Ecoilers.

Le cahier des charges est déposé au secrétariat de la régence, où l'on peut en prendre connaissance.

VENTE de plusieurs pièces de TERRE, HOUBLONNIÈRE et PRÉ, situées à Bressoux, commune de Grivegnée.

Ensuite d'un jugement d'autorisation rendu conformément à la loi du 12 juin 1812, il sera procédé le lundi 24 juin 1833, aux 2 heures de relevée, par le ministère de M^e LAMBINON, notaire à Liège, et pardevant M. Charles Chokier, juge de paix des quartiers nord et est de la ville de Liège, en son bureau, rue Neuve, derrière le Palais, à la VENTE aux enchères publiques des IMMEUBLES suivants, savoir :

1^o 87 perches 18 aunes de terre labourable, située en Droixhe, joignant à M. Deco.

2^o 13 perches 7 aunes de houblonnière, située au même endroit, joignant à M. Philippe Simonis.

3^o 4 perches 36 aunes de houblonnière, située en l'Enclos, à Bressoux, joignant à M. Jean Heptia.

4^o 13 perches 7 aunes de terre labourable, située à la Bâche, à Bressoux, tenant à M. Deco et Colard.

5^o 10 perches 29 aunes de terre arable, sise au Barbou, à Bressoux, tenant à M. Pierre Renson.

6^o 2 perches 10 aunes de pré, sis au pré de St. Denis, joignant à André Declaye.

7^o 13 perches 7 aunes, sis à la Bâche susdite, tenant à M. Joseph Declaye, dit l'avocat.

8^o Et finalement 8 perches 7 aunes aussi de pré, situé en Droixhe, aboutissant à M. Paque.

S'adresser audit notaire LAMBINON et au bureau de la justice de paix susdit, pour connaître les conditions de la VENTE. 398

VENTE D'UNE BELLE PROPRIÉTÉ URBAINE.

Le jeudi 27 juin 1833, à dix heures du matin, au bureau de M. le juge de paix des cantons du sud et de l'ouest, à Liège, rue Saint-Jean-en-Isle, n^o 794, et par le ministère de M^e Philippe SERVAIS, notaire en la même ville, il sera procédé par la voie d'enchères et à l'extinction de bougies, à l'adjudication publique du bel et vaste HOTEL, qu'occupait feu M. de Bailly, ancien maire de Liège, portant le n^o 616, situé en la rue Mont-Saint-Martin, audit canton du sud et joignant d'un côté, à M. de Coune et d'un autre, aux Delles Raick.

Cette habitation présente beaucoup de commodités et d'agrémens; la construction en est solide et d'un grand genre.

Les nombreux appartemens, dont elle se compose, sont séparés de la voirie, par une cour, en carré, où jaillit une fontaine, alimentée par une excellente source. D'un côté de ce carré, sont les offices; de l'autre, l'écurie et la remise.

Se trouvent en outre réunis à cette maison, de beaux et grands jardins, en terrasses, garnis d'arbres fruitiers, avec deux pavillons et autant de fontaines.

Ces jardins offrent les plus beaux points de vue et communiquent au quai de la Sauvenière.

Immédiatement après cette opération, il sera également exposé en vente publique, une maison portant le n^o 35, située à Liège, rue devant les Carmes, tenant d'un côté, à M. Beckers, libraire, d'un autre, à Guillaume Badon, peintre.

S'adresser audit notaire SERVAIS, pour avoir communication des titres et obtenir tous autres renseignements. 394

() **ADJUDICATION D'IMMEUBLES.**

Le vendredi 14 juin 1833, à 10 heures du matin, il sera procédé par le ministère de M^e BERTRAND, notaire à Liège, en son étude, place St. Pierre, à la VENTE aux enchères publiques des immeubles dont le détail suit :

1^{er} Lot. Une ferme, nommée Tolumont, située en la commune d'Anthisme, canton de Nandrin, avec habitation pour le fermier, bâtimens nécessaires à l'exploitation, jardin, terres labourables et prairies d'une contenance de 33 bonniers 23 perches 61 aunes.

Un bois taillis, sans futaie, nommé le Bois Madame contenant 7 bonniers 65 perches 35 aunes, situé à Anthisme.

Un autre bois, dit le bois Riga de la contenance de 14 bonniers 19 perches 75 aunes, situé à Fairon Comblan.

2^e Lot. Une maison, très-vaste, composée de plusieurs corps de bâtimens, avec porte cochère, remise écurie et grande cour, située à Liège, rue Fond St. Servais, n^o 478, ayant été occupée par madame de Sonval de Wamont.

S'adresser audit M^e BERTRAND, notaire, pour prendre inspection des titres et des conditions de cette adjudication.

67 Belle MAISON de CAMPAGNE à VENDRE de gré à gré avec facilité pour le paiement.

Cette propriété est située à une lieue et demie de Liège, près de la Meuse et de la grande route; elle se compose d'une superbe habitation, nouvellement bâtie, composée de 15 pièces, dont onze à feu, 4 beaux greniers, 6 caves, fournil, remise et écurie, salle de bains et commodités au premier étage, avec un beau jardin entourant la maison, planté de près de 300 arbres à fruits, déjà en rapport, et un pré au bout du jardin: en face de la maison est un parc de plusieurs bonniers, clos de murs, avec cabinets et habitation pour le jardinier.

Cette propriété, dans une situation des plus agréables, est propre à un rentier ou à un commerçant en gros; elle offre un bel emplacement pour une tannerie, et pour le commerce de bois et d'écorces. Elle n'est grevée d'aucune rente ni charge.

L'acquéreur de cette propriété ne paierait pas pour prix de cette acquisition ce qu'ont coûté les seuls murs et cabinets du parc.

S'adresser pour plus amples renseignements à M^e MOXHON, notaire, place St. Barthélemi, à Liège.

Un APPRENTI sachant lire le manuscrit peut se présenter au bureau de cette feuille.

VENTE DE BIENS FONDS.

Le lundi 17 juin 1833, à dix heures du matin, à l'auberge nommée la *Maison Blanche*, commune d'Eysden, sur la grande route, entre Moulant et Ryckholt, il sera procédé par le ministère de M^e Servais, notaire à Liège et au moyen d'enchères, à l'adjudication publique et successive, des pièces de terre et prairie, dont la désignation suit :

1^o Une pièce de terre, contenant environ 3 bon. mét. 48 perches 71 aunes (4 bon. ancienne mesure), située en la campagne dite Maerenderweg.

2^o Une idem, nommée Zes Morgen, aussi située campagne dite Maerenderweg; d'une contenance de 4 bon. 35 perches 12 aunes, (1 bon. 11 verges gdes.)

Ces deux pièces sont exploitées par le sieur Jean Bemelmans et la dame Catherine Vandenberg, son épouse, cultivateurs, demeurant à Ste. Gertrude.

3^o Une idem, également en la campagne Maerenderweg, contenant 87 perches 18 aunes (1 bon.)

4^o Une idem, même campagne, contenant 3 bon. 48 perches 71 aunes (4 bon.)

5^o Une idem, dans la campagne, située entre Sainte Gertrude et Eckelraede, contenant 4 bon. 35 perches 89 aunes (5 bonniers.)

Les pièces, reprises aux numéros 3, 4 et 5 sont détenues par les sieurs Gerard Peusen, cultivateur, à Groot Spauwen, et Louis Brouwers, aussi cultivateur, demeurant à Ste. Gertrude.

6^o Une idem, en lieu dit Thien de Schuur, contenant 2 bonniers 61 perches 53 aunes (3 bonniers), exploitée par Guillaume Brouwers et Jeanne Duizens, cultivateurs, à Ste. Gertrude.

Ces six pièces de terre sont situées en la commune de Sainte-Gertrude, canton de Meerssen, arrondissement de Maestricht.

7^o Une idem, campagne dite Steenberg, en la commune de Ryckholt, contenant 43 perches 58 aunes (10 verges grandes.)

8^o Une idem, située en la campagne dite Kalleberg, contenant 1 bonnier 74 perches 36 aunes (2 bon. anc. enne mesure.)

9^o Une idem, campagne dite Maer der Heie, contenant 2 bonniers 78 perches 96 aunes (3 bonniers 4 verges grandes.)

Ces trois pièces sont exploitées par ledit sieur Guillaume Brouwers, et des deux dernières, sont situées en ladite commune de Ste. Gertrude.

10^o Une idem, située en lieu dit Mheer Greb, commune de Mheer, canton de Galoppe, contenant 43 perches 58 aunes (10 verges grandes.)

Cette pièce est affermée au sieur Pierre Spits, cultivateur, à Eckelraede, commune de Ste. Gertrude.

11^o Une idem, campagne dite Velsch, contenant 1 bon. 96 perches 15 aunes (2 bon. 5 verg. gdes.)

12^o Une idem, campagne dite Maerenderweg, d'une contenance d'un bon. 74 perches 36 aunes (2 bon.)

Ces deux pièces sont exploitées par Chrétien Cerfontaine, cultivateur, à Herkenraede, commune de Ste. Gertrude.

13^o Une idem, contenant 82 perches 82 aunes (19 verg. grandes), située en lieu dit Banenderweg, affermée audit sieur Cerfontaine et Jean Vrancken, cultivateur, audit Herkenraede.

14^o Une idem, à Herkenraede, campagne dite Anderdeel, contenant 65 perches 38 aunes (15 v. gdes.) et affermée audit sieur Cerfontaine.

15^o Une idem, située même campagne, détenue par lesdits sieurs Cerfontaine et Vrancken et contenant 95 perches 89 aunes (1 bon. 2 verg. gdes.)

16^o Une idem, au lieu dit Brusterboschweg, audit Herkenraede, contenant 1 bonnier 74 perches 36 aunes (2 bonniers.)

Cette pièce est exploitée par ledit sieur Chrétien Cerfontaine, et ladite Delle. Jeanne Duizens.

17^o Une idem, en ladite campagne Velsch, d'une contenance de 2 bonniers métriques 78 perches 96 aunes (3 bon. 4 verg. gdes.), détenue par ledit sieur Cerfontaine, ladite Delle. Duizens et Jean Pierre Thomassen.

18^o Une idem, dans la campagne dite Trigterweg, contenant 1 bonnier 8 perches 97 aunes (1 bon. 5 verges gdes.), affermée au St. Chrétien Wouters, demeurant à Eckelraede, commune de Ste. Gertrude.

19^o Une idem, audit lieu Brusterboschweg, à Herkenraede, d'une contenance de 65 perches 38 aunes (15 verges gdes.)

20^o Une idem, en ladite campagne Anderdeel, contenant 61 perches 2 aunes (4 verges gdes.)

21^o Une idem, audit Herkenraede, lieu dit Buytenen, contenant 54 perches 48 aunes (12 1/2 verges gdes.)

22^o Une idem, en la campagne dite Anderdeel, contenant 69 perches 74 aunes (16 verges gdes.)

Les pièces énoncées aux n^{os} 19, 20, 21 et 22, sont exploitées par ledit Sr Jean Vrancken.

23^o Une idem, située en la campagne dite Moorseberg, d'une contenance de 3 bonniers 9 perches 48 aunes (3 bon. 11 verges gdes.)

24^o Une idem, en lieu dit Hoogen-Graf, à Herkenraede, contenant 74 perches 10 aunes (17 verges gdes.)

25^o Une idem, d'une contenance d'environ 1 bonnier 74 perches 36 aunes (2 bon. ancienne mesure), située à Herkenraede, au chemin dit Endepoelweg.

Ces trois dernières pièces sont exploitées par ladite demoiselle Jeanne Duizens.

26^o Une idem, en lieu dit Maerenderweg, contenant 1 bonnier 22 perches 5 aunes (1 bon. 8 verges gdes.)

27^o Une idem, au même lieu, contenant 87 perches 18 aunes (1 bonnier.)

28^o Une idem, en lieu dit Schoone-Greb, contenant 1 bonnier 8 perches 97 aunes (1 bon. 5 verges gdes.)

29^o Une idem, au lieu dit Thien de Schuur, contenant 2 bonniers 61 perches 53 aunes (3 bonniers.)

30^o Une prairie, contenant 1 bonnier 74 perches 36 aunes (2 bonniers), aussi située en lieu, nommé Thien de Schuur.

31^o Une pièce de terre, à Herkenraede, en lieu dit Hogengraf, d'une contenance d'un bonnier 52 perches 56 aunes (1 bon. 15 verges gdes.)

Les immeubles, repris aux n^{os} 11 et suivans, jusques et inclus le n^o 31, sont situés en ladite commune de Sainte Gertrude.

32^o Une pièce de terre, située en ladite commune de Mheer, lieu dit Loseren, contenant 65 perches 38 aunes (15 verges gdes.)

Les pièces, indiquées sous les n^{os} 26, 27, 28, 29, 30, 31 et 32 sont exploitées indivisément par les sieurs Pierre, Chrétien et Gilles Spits, frères, cultivateurs, demeurant ensemble à Ste. Gertrude.

33^o Une pièce de terre, d'une contenance de 87 perches 18 aunes (1 bonnier.)

34^o Une idem, contenant aussi 87 perches 18 aunes (un bonnier.)

Ces deux dernières pièces sont situées en lieu dit Wolfkop, commune de Ste. Gertrude; elles sont détenues par le dit sieur Jean Pierre Thomassen.

Le nombre et la formation des lots répondront aux numéros d'ordre.

Les terrains, dont il s'agit, sont, en général, de bonne qualité et les fermages en sont payés très-régulièrement.

Les baux de toutes et chacune des pièces expurent à l'époque du 15 mars 1834.

La position du vendeur, autant que les titres de propriété, présente les plus fortes garanties.

Un plan figuratif de ces immeubles et les autres pièces, relatives, sont à voir en l'étude dudit notaire SERVAIS, au quai de la Sauvenière, n^o 798.

Du reste, des placards donneront des indications plus amples sur les biens à vendre.

Immédiatement après qu'il aura été vaqué à cette opération, ledit notaire SERVAIS vendra, aussi publiquement et pour le compte d'une autre personne, une prairie située en ladite commune d'Eysden, au hameau de Heugem, lieu dit in liet Preer, contenant 3 bonniers 5 perches 11 aunes (3 1/2 bonniers ancienne mesure), aboutissant d'un côté à M. Cruts; d'un autre, au bureau de bienfaisance de Maestricht et autres; d'un troisième à Chrétien Penkers; et d'un quatrième à M. Cocnegract.

Cette dernière vente, offre également toutes les sûretés et facilités désirables.

COMMERCE.

Fonds anglais du 28 mai. — Consol., 89 5/8 0/0. — Fonds belges, 89 3/4 0/0. — Fonds hollandais, 48 3/4 0/0.

Bourse de Paris du 29 mai. — Rentes, 5 p. 100, 103 70 — 4 1/2 p. 100, 00 00. — Rentes, 3 p. 100, 79 65 — Actions de la banque, 4800 00. — Certificat Falconnet, 93 80 — Emprunt royal d'Espagne, 91 1/4. — Emprunt d'Haïti, 250 0/0 — Empr. romain, 90 3/4. — Empr. belge, 91 1/2.

Bourse d'Amsterdam du 30 mai. — Dette active, 48 1/4 00. — Ditto, 88 1/2. — Ditto différée, 4 5/16. — Bill de change, 22 3/8 00. — Oblig. du Syndicat, 82 1/2 00. — Ditto, 70 0/0. — Rente des dom., 00 0/0. — Act. de la Société de commerce, 94 3/4. — Rente française, 80 3/4. — Ditto, 00 0/0. — Obl. russe Hop. et Co, 99 1/4 0/0. — Ditto de 1828, 100 1/8 0/0. — Inscrip. russes, 66 1/2. — Empr. russe 1831, 69 3/4 0/0. — Rente perp. d'Esp., 71 1/4 00. — Ditto 47 1/4 0/0. — Dette diff. d'Esp., 44 1/4 00. — Obl. mét. Autriche, 91 3/4. — Ditto chez Gollals, 50 00. — Cert. Naples falc., 85 0/0. — Oblig. Danaises, 0/0 00. — Oblig. du Brésil, 71 3/8. — Cortès, 00 0/0 00. — Ditto Grec, 38 1/4.

Bourse d'Anvers, du 31 mai.

Changes.	à courts jours.	à deux mois.	à trois mois.
Amsterdam.	1 3/8 0/0 av.		
Londres.	12 20	P 12 15	
Paris.	47 3/16	A 46 15/16	A 46 13/16
Francfort.	35 15/16	35 13/16	35
Hambourg.	35 3/8	35 1/4	35 1/8
Escompte 4 0/0 1/2.			

Effets publics.

Belgique.	Empr. de 10 mill.,	5 d'intérêt,	00 0/0
	Empr. de 12 mill.,	"	00 0/0.
	Empr. de 24 mill.,	"	00 0/0.
	Empr. de 48 mill.,	"	90 1/4 A.
	Dette active,	5	100 p.
	Oblig. de Entr.	5	00 00
Hollande.	Dette active,	2 1/2	00 0/0.
	Oblig. synd.	4 1/2	00
	Rent. remb.	2 1/2	81 90 1/2.

Bourse de Bruxelles, du 31 mai. — Dette active belge, 48 0/0. — 24 millions, 90 1/2 00. — Dette active hollandaise, 49 1/2.

H. Lignac, impr. du Journal, rue du Pot-d'Or, n^o 622, à Liège